

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE
Le 6 mars 2024

Séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 6^e jour du mois de mars 2024 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Michel Labbé
Madame Brigitte Claveau
Monsieur Stéphane Leblond.

Monsieur Alex Chabot
Monsieur Roger Bélanger

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

Absence motivée : Monsieur Frédéric Bonin

RÉS. : 2403-023

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 7 février 2024;
- 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.1.1 Comptes à payer (Loisirs et culture);
 - 4.2 Colloque de la MRC de Bellechasse;
- 5.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 5.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 5.2 Balayage de rue;
 - 5.3 Marquage de chaussée 2024;
- 6.- Sécurité publique et protection incendie :
 - 6.1 Approbation du rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2023;
- 7.- Hygiène du milieu :
- 8.- Aménagement, urbanisme et inspection :
- 9.- Loisirs et culture :
- 10.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal :
- 11.- Varia : a) Radiothon Passion-FM;
b) Société historique de Bellechasse;
- 12.- Période de questions;
- 13.- Levée de la séance.

RÉS. : 2403-024

PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2024

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2024 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2403-025

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Alex Chabot
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 6 mars 2024, à l'exception de la partie de ladite liste concernant les « Loisirs et culture » qui fera l'objet d'une résolution distincte :

▪ Administration	38 201,64 \$
▪ Sécurité publique	6 215,04 \$
▪ Transports	76 778,26 \$
▪ Hygiène du milieu	9 548,14 \$
▪ Urbanisme	282,64 \$
▪ Financement	4 250,00 \$

À l'égard de la présente question devant être prise en considération par le Conseil, monsieur le conseiller Alex Chabot déclare avoir directement ou indirectement un intérêt dans la question, sa conjointe étant la seule employée de « Les Loisirs de St-Lazare de Bellechasse inc. ». Conséquemment, il s'est abstenu et s'abstiendra de participer aux délibérations, n'as pas tenté et ne tentera d'aucune manière d'influencer le vote et s'abstiendra de voter sur cette question.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, des membres du Conseil ayant exercé leur droit de vote, monsieur Alex Chabot s'étant abstenu de voter, que soit adoptée la partie de la liste des comptes à payer concernant les « Loisirs et culture » fournie aux membres du Conseil par le directeur général en date du 6 mars 2024 :

- Loisirs et culture 11 192,53 \$

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'inscrire deux (2) participants au Colloque de la MRC de Bellechasse qui aura lieu au Manoir du Lac Delage les 2 et 3 mai 2024.

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été demandée à pavage Gilles Audet Inc. pour le balayage des rues;

CONSIDÉRANT que le prix pour un balai mécanique est de 195,00\$ de l'heure.

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter l'offre de Pavage Gilles Audet Inc. pour le balayage des rues de la municipalité en 2024 au taux de 195,00\$ de l'heure.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Alex Chabot

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter la soumission du Durand Marquage et associés inc., au prix de 0,38¢ mètres plus taxes, pour faire le lignage de la chaussée du 7^e rang Ouest et les 4^e et 5^e rangs Est.

ATTENDU QUE les municipalités ont transmis toutes les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a produit et présenté le contenu au Conseil de la MRC;

ATTENDU QUE selon l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC doit transmettre dans les trois mois de leur fin d'année financière un rapport d'activité de l'exercice précédent au ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit adopter le rapport annuel 2023 de la MRC de Bellechasse;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau

APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse approuve le rapport des activités en sécurité incendie de l'année 2023 et fera parvenir la présente résolution à la MRC.

RÉS. : 2303-031

RADIOTHON PASSION-FM

PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de commanditer une heure au coût de 100,00\$ pour le radiathon de Passion-FM qui aura lieu les 23 et 24 mars 2024.

RÉS. : 2303-032

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE BELLECHASSE

PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de prendre un placement publicitaire d'une demi-page au montant de 350,00\$ pour la parution du mois d'avril en lien avec la revue qui parlera des Fêtes du 175^e anniversaire de Saint-Lazare.

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné, Patrick Côté, directeur général et greffier-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 6 mars 2024.

Patrick Côté
Directeur général et greffier-trésorier

RÉS. : 2403-033

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par :
APPUYÉ par :
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h40.

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général